



Litige apres sinistre épave

Par GuitouX2

Bonjour a tous,

Suite a un accident avec 0 responsabilité (le 01/08) mon assurance a fait une expertise de mon véhicule qui totalisait presque 10k euros de frais.

Deux solutions m'ont alors été proposées:

- me laisser mon véhicule et me donner 400euros d'enveloppe pour faire moi meme les réparations
- céder mon véhicule en épave contre une indemnité de 2500eu

Après avoir cédé mon véhicule, un épaviste est venu le récupérer fin aout.

J'attends depuis le virement de cette somme et je suis trimballé de service en service (tous les jours "ça arrive demain").

Aujourd'hui je reçois un courrier me demandant de justifier les réparations d'un sinistre dont j'étais responsable 2 ans auparavant... (sinistre mineur, j'ai tapé une voiture au feu rouge a 5km/h, la dame a préféré faire un constat pour sa peinture).

Ma voiture avait certe un petit accroc sur le pare choc mais je l'ai laissé tel quel.

J'ai l'impression qu'ils tentent de faire passer un premier sinistre sur lequel je suis responsable sur le second ou je ne le suis pas.. après avoir fait passer ma voiture en épave.. (ils m'ont d'ailleurs fait pression pour que je choisisse vite a l'époque..)

Je ne comprends pas pourquoi ils ne m'ont pas fait part de ce point avant de me faire la proposition de rachat..

Vous remerciant par avance,

J'ai l'impression que j'ai perdu ma voiture et que je vais perdre le dédommagement